

Pour le chantier permanent !

Inventaire et récolement : un retour d'expérience / Museon Arlaten.

par

Benoît COUTANCIER, conservateur en chef territorial du Patrimoine

Responsable du Pôle scientifique (Museon Arlaten)

Eléonore KISSEL, consultante en conservation préventive des biens patrimoniaux

(Agence In Extenso)

Dominique SERENA-ALLIER, conservateur en chef territorial du Patrimoine

Chef d'Établissement (Museon Arlaten)

Ghislaine VALLEE, attachée de conservation du Patrimoine

Responsable de l'Unité "Gestion des collections" (Museon Arlaten)

I - Principes

La loi sur les Musées de France de janvier 2002 et l'Arrêté de mai 2004 ont souligné la place primordiale qu'est celle de l'inventaire des collections au sein des obligations du musée. C'est l'obligation légitime de disposer d'un état précis du patrimoine public dont le musée est dépositaire. Mais l'inventaire est surtout l'outil majeur à partir duquel l'institution peut remplir ses missions de conservation, de recherche et de diffusion.

Conservateurs et personnel scientifique n'ont pas bien sûr attendu la loi pour se convaincre des importantes fonctions de l'inventaire : référence administrative, outil de gestion physique, instrument de recherche, et source de valorisation des collections. Cependant nombre de musées peinent à mettre au point pratiquement un inventaire complet. L'informatisation, devenue accessible, adaptée et fiable depuis une dizaine d'année, est un atout, mais n'est qu'un élément des véritables "chantiers" qu'il faut le plus souvent engager.

Dans nos établissements, les cas de figures les plus fréquents sont ceux qui voient, autour d'un inventaire des nouvelles acquisitions correctement tenu, s'échafauder des stratégies pour combler le passif. En fonction des moyens en personnel et en temps, certains fonds anciens sont documentés et récolés à l'occasion d'une exposition, du transfert d'une salle de réserve, d'une étude thématique.. Ces solutions à "la marge", si elles sont le témoignage d'un réel souci de l'inventaire et souvent d'un usage pragmatique des moyens disponibles, ont pour inconvénient la longue durée de la démarche. De fait c'est l'abandon d'une partie des collections jugées d'un accès difficile ou d'une utilité moins immédiate, qui se trouve ainsi entériné.

Le récolement décennal imposé par la loi est bien sûr une posture de principe. L'application à la lettre d'une telle prescription législative, suppose comme préalable un inventaire complet et l'ensemble des objets marqués. Alors, avec un temps proportionné à la taille du fonds, il ne s'agirait "que" de vérifier un à un, leur présence effective, en profiter pour contrôler rapidement leur état. Cette confirmation de la concordance entre inventaire et situation réelle, a pour but de traquer deux types d'anomalies : l'objet disparu et l'objet orphelin. Le premier est présent à l' inventaire mais absent du musée (procédure de recherches internes, puis si celles-ci sont négatives enquête sur la date à partir de laquelle on perd la preuve de sa présence et déclaration de disparition). Le second correspond au cas où l'objet est présent physiquement mais non marqué et absent des registres. Il peut correspondre à un ancien dépôt mal documenté, une acquisition mal enregistrés, ou une imprécision d'inventaire (inventaires par lots, séries d'objets de même nature non différenciées).

Il n'est pas rare, dans les musées déjà riches d'une longue histoire, que les registres d'inventaire se succèdent, que des systèmes de numérotation se superposent. En préalable au récolement il est alors indispensable de réaliser un état précis de la documentation disponible: registres, listes, minutes anciennes, tables de correspondances, etc. Le but est de reconstituer un

continuum chronologique d'inventaire papier et d'en repérer les lacunes, desquelles il sera parfois loisible de rapprocher les objets orphelins.

Il va sans dire qu'un inventaire ancien par trop lacunaire ou imprécis, et des objets en majorité non marqués, obèrent toute démarche de récolement général. La "mise à plat" de l'inventaire passe alors par un "panachage", dans des proportions à préciser dans chaque cas, entre récolement partiel (sur des séries bien localisées, marquées, à inventaire cohérent) et inventaire rétrospectif (là où l'écheveau est trop embrouillé). C'est une question de méthode et d'optimisation des moyens humains et méthode disponibles.

Nous nous proposons dans cet article de présenter, à travers l'exemple du Museon Arlaten, musée départemental d'ethnographie à Arles, un cas d'espèce qui au-delà de ses particularités peut servir d'élément de réflexion pour toute entreprise de remise à niveau d'un inventaire C'est donc, d'une collection, du contexte de rénovation d'un musée, de la méthode définie pour un "*chantier des collections*", et de certains de ses aspects pratiques, qu'il est ici question.

II - Museon Arlaten : histoire, contexte contemporain, et état d'inventaire

1/ Un siècle de collecte

En 1895, Frédéric Mistral, déçu par les querelles régionalistes, est à la recherche d'une activité publique plus efficiente pour œuvrer en faveur de cette renaissance du Midi qu'il appelle de ses vœux depuis la création du Félibrige en 1854. L'institution muséale lui paraît alors utile, voire ultime, pour affirmer la singularité et l'intérêt d'une culture régionale, valorisée jusque là par la littérature.

Ainsi, il imagine un vaste ensemble muséographique à installer dans le Palais des Papes à Avignon, qui regrouperait un musée des beaux-arts consacré à provençal, une bibliothèque, un cabinet des médailles, un musée d'inscriptions antiques et curiosités, un musée historique et enfin, un musée ethnographique Le réalisme le contraint rapidement à limiter son propos au seul musée ethnographique, qu'il lui est possible d'installer à Arles. Le Museon Arlaten - c'est-à-dire " musée arlésien " en provençal - voit le jour en 1896, et est ouvert au public en 1899. La mission assignée à ce musée d'ethnographie est résolument régionaliste.

La constitution des collections relève, elle, de l'ethnographie, qui dans cette fin de XIXe siècle, a pour objet l'étude "des traits physiques, des caractères moraux et de l'état social des populations". Emile Marignan (1847-1937), médecin qui s'adonne à la préhistoire, à l'ethnographie, et qui a collaboré aux réalisations des salles françaises du musée d'Ethnographie du Trocadéro préside à la collecte initiale

Le succès du Museon Arlaten est tel que les dons et donations se multiplient. Afin d'assurer la pérennité de cette institution, Frédéric Mistral décide de donner les collections au département des Bouches-du-Rhône en 1899. Après le décès du fondateur en 1914, la collecte ethnographique marque une pause au profit d'apports de souvenirs mistraliens. Il faut attendre 1934, et l'arrivée de Fernand Benoît (1892-1962), archiviste-paléographe, pour renouer avec le travail organisé de la collecte, modifier la présentation existante et même imaginer un nouveau programme muséographique.

Cette nouvelle phase, particulièrement féconde, s'inscrit dans un engouement, une curiosité renouvelée pour ce qu'il est convenu de dénommer à cette époque les traditions populaires. Fernand Benoît propose dès 1937, un projet d'extension et de reclassement méthodique. Il introduit une nouvelle approche de cette "civilisation matérielle" provençale et double, entre 1936 et 1941, la superficie des présentations muséographiques.

Après le décès de Fernand Benoît, la collecte continue à s'effectuer dans cette même aire géographique mais se limite à enrichir, sur le mode typologique, les collections et à accompagner la cessation d'une activité, l'abandon de techniques agro-pastorales ou l'oubli des modes vernaculaires de construction.

En 1990, la situation financière, l'état du bâtiment et des collections amène l'association de tutelle à se tourner vers le département, propriétaire des collections, pour engager les opérations de sauvegarde des fonds. La nomination d'un conservateur puis d'une équipe préfigure la départementalisation du musée (bâtiment, personnel et gestion). Cette départementalisation devient effective au 1er janvier 2000.

Le Museon Arlaten est un "lieu de mémoire" de la société provençale. Il est le produit des sentiments d'appartenance tels qu'ils se sont exprimés au cours du XIXe siècle, et a contribué à leur diffusion au siècle suivant. Ses collections, et ses présentations pour certaines centaines, sont représentatives des premiers temps de l'ethnologie régionale et sa muséographie. Elles se trouvent être le fondement idéal d'un "discours illustré" à construire sur l'évolution de ces disciplines.

2/ Le contexte favorable pour une rénovation.

La récente départementalisation du musée permet d'envisager un vaste projet de rénovation qui s'inscrit dans la logique de l'action de politique culturelle et sociale du département.

Les recrutements de personnel scientifique qui ont suivi cette départementalisation ont été réalisés dans cette perspective. Un second poste de conservateur chargé du pôle scientifique est créé en 2002, puis une fois l'organigramme précisé et remanié, en 2003 deux autres postes (un poste d'attaché de conservation et un poste d'assistant qualifié), concrétisent la constitution de la future équipe.

Cette future restructuration combinera des remaniements techniques (rendus obligatoires par l'obsolescence de certains équipements et des raisons de sécurité), la construction ou l'équipement de nouveaux espaces (réserves, bureaux, salles d'exposition), et une redéfinition scientifique des présentations du Museon. Le projet culturel et scientifique (PSC) correspondant est désormais rédigé.

La rénovation du musée, l'élaboration d'un nouveau programme muséographique ne peut que s'appuyer sur une connaissance fine des collections.

3/ Etat de l'inventaire et choix de l'inventaire rétrospectif

Les importantes collections - tant du point de vue qualitatif que quantitatif (estimées hors archives à environ 30 000 objets) - du Museon Arlaten ont fait au fil du temps l'objet de documentation et de commentaires qui figurent au sein des archives du musée mais ne constituent pas, à proprement parler, un véritable inventaire jusqu'en 1991. Depuis cette date, registres et minutes permettent de suivre correctement les acquisitions. Cet appareil d'inventaire grandement déficient - eu égard aux normes actuelles -, d'importantes quantités d'objets exposées, des réserves modérément accessibles - en dépit d'un réel gain qualitatif des conditions de rangement depuis 10 ans -, un marquage des objets épisodique, ont paradoxalement facilité la décision de principe d'une opération de grande ampleur.

Le choix a été fait, hors les collections intégrées ces dernières années, de ne pas se perdre dans les méandres d'une procédure de récolement qui eut été lourde et peu fiable. Passer en revue méthodiquement les collections objet par objet, s'imposa donc comme objectif principal. Le parti pris dès lors était non celui d'un récolement général, mais d'un inventaire rétrospectif, en partant des objets physiques et non de leur documentation ici archivistiquement lacunaire.

Ainsi, début 2002 étaient étudiées les conditions d'un inventaire rétrospectif de l'ensemble du fonds. Le Museon s'est associé pour ce faire à l'agence *In Extenso* et à un groupe de restaurateurs représentant une vaste palette des spécialités techniques de la profession.

Une première Étape en 2002 a permis de définir les objectifs et de poser les bases d'une méthodologie qui a été affinée ensuite dans l'action. En 2003, la constitution de l'unité "*Gestion des collections*" sous la responsabilité d'une attachée de conservation a complété le dispositif qui va être décrit ci-après.

III - Définition du Projet

1/ Quels objectifs pour le chantier des collections ?

L'absence d'inventaire et les difficultés de gestion scientifiques et matérielles qui en découlait ont tout d'abord amené à définir les objectifs du chantier des collections, articulés en cinq points :

- Disposer d'un inventaire exhaustif du fonds ;
- Connaître l'état matériel des collections, en commençant par les objets exposés dans les salles "historiques" au premier Étage du musée ;
- Disposer de données quantitatives sur les caractéristiques matérielles des collections (nombre d'objets, matériaux constitutifs, dimensions, poids, etc.) en amont de l'aménagement des réserves hors site et du déplacement des collections dans celles-ci, pendant la durée des travaux dans les bâtiments ;
- Etre en mesure de programmer des interventions curatives d'urgence, sur la base d'informations concrètes ;
- Etre en mesure de programmer des traitements de conservation-restauration, en vue de la réouverture du musée après travaux.

Dès lors que ces objectifs du projet avaient été précisés, il devenait possible de cerner les contours de la mission confiée à *In Extenso*, agence de conseil en préservation des biens culturels.

Cette mission consistait à définir une méthode permettant de générer un inventaire rétrospectif constitué de notices établies avec un vocabulaire descriptif commun, assorties de procédures d'étiquetage ou de marquage. Les notices informatisées devant l'être créées dans Micromusée©, le logiciel devrait en premier lieu être formaté de manière à ce qu'un maximum d'informations sur chaque objet puissent être collectées en un minimum de temps.

Ces notices sont considérées comme "candidates" dans le système informatique, ce qui signifie qu'elles devront être individuellement validées par l'équipe scientifique : dans cette optique, chaque notice sera enrichie de plusieurs champs essentiels à l'existence juridique (statut administratif, date d'acquisition, etc.) et scientifique (provenance, datation, etc.) des objets.

La base de données résultante constituera à terme non seulement une version informatisée de l'inventaire dit "à 18 colonnes", mais un véritable outil documentaire et scientifique.

Les prémices du projet ainsi posées, les modalités opérationnelles ont été imaginées en commençant par un point essentiel : la constitution d'une équipe et la définition de rôle de chacun.¹

2/ Une Équipe pour construire la version initiale de l'inventaire informatisé.

Partie constitutive du Pôle scientifique du musée, c'est "*l'unité gestion des collections*" qui en interne, supervisée par le conservateur responsable du Pôle scientifique, a la responsabilité du chantier des collections et à ce titre coordonne l'ensemble des participants au projet. Elle est sous la direction d'une attachée de conservation, assistée d'une agent du patrimoine, et de plusieurs vacataires spécialisés. Son rôle s'étend au suivi des procédures d'acquisition, de traitements curatifs ou des restaurations, des opérations internes et externes de régie des collections, du suivi des réserves. C'est l'unité de référence en matière de conservation préventive au sein du musée. Il est prévu qu'un poste d'assistant du patrimoine vienne compléter cette unité.

Le chantier des collections du Museon Arlaten est fondé sur la collaboration d'intervenants de formation et de statuts diversifiés. Les responsables scientifiques sont relayés par des personnels techniques permanents ou temporaires, ces derniers étant recrutés en tant que vacataires. Poutres maîtresses des activités de terrain essentielles, ces agents effectuent le comptage et le repérage des collections, la saisie des données, le marquage des objets, la prise de vue de photographies numériques, le suivi de l'évolution topographique du chantier, etc. Les personnes en charge de la saisie ont été nommés "registreurs".

Les restaurateurs, prestataires sélectionnés annuellement dans le cadre d'un appel d'offre à marché public, sont présents pour dicter les données matérielles caractérisant chaque objet puis établir un constat d'état et des propositions de traitement.

Après avoir participé à la définition initiale du projet, le consultant en conservation préventive s'est vu confier une mission d'assistance à sa mise en œuvre (réalisation du calendrier d'intervention, coordination du travail sur deux listes d'autorités d'inventaire informatisé, etc.) et d'analyse des données.

3/ Comment faire réaliser des constats d'état sur des collections complexes et topographiquement dispersées dans le musée ?

¹ Pour ce faire, une réflexion a été engagée avec la conservation du musée à propos de chaque tâche du chantier (saisie, marquage, constat d'état, contrôles de cohérence, analyse des données, etc.) afin de cibler le plus justement possible le recrutement des intervenants extérieurs, tant du point de vue des compétences que du statut administratif (prestation de service ou vacation).

En termes logistiques la problématique était fondée sur une triple difficulté :

- Les restaurateurs sont spécialisés dans une typologie bien précise de biens culturels, ce qui limite leur expertise pour les constats d'état à certains groupes d'objets.

- De plus, s'agissant d'intervenants extérieurs il était capital pour des raisons financières et logistiques de pouvoir déterminer le temps attribué à la mission de chacun d'entre eux, en fonction d'objectifs déterminés (par exemple, avoir terminé à la fin de la première année du chantier l'ensemble des notices portant sur des objets en métal exposés au premier étage du musée).

- D'autre part, les salles du musée ne sont pas organisées en fonction d'une typologie matérielle homogène, dans laquelle on trouverait exclusivement du lapidaire dans une salle, de la céramique dans une autre et du bois dans la troisième. Au sein d'une vitrine, voire même d'un objet, de multiples matériaux peuvent coexister. Cette situation est certes fréquente, mais au Museon Arlaten nombre d'objets conjuguent une grande variété de matériaux.

Le chantier des collections a donc été fondé sur une certaine rationalisation du travail, en veillant cependant à ne négliger ni la qualité attendue des résultats ni, autant que faire se peut, une certaine fluidité dans le déroulement de la mission.

A - Estimation quantitative des travaux

En premier lieu, c'est pourtant une démarche sèchement comptable en trois phases qui a prévalu à l'organisation de l'opération :

- Comptage préalable des objets, en les répartissant par matériaux et non en priorité par typologie scientifique, afin d'être au plus près des spécialisations des restaurateurs (objets en bois = mobilier, sculptures, outils, cadres) ;

- Estimation d'un temps de travail "type" pour l'établissement d'une notice, cette fois par "familles d'objets " (45 minutes pour un meuble, 20 minutes pour un document graphique désencadré, etc.) ;

- Calcul des temps de travail requis en nombre de semaines, pour les registres comme pour les restaurateurs.

B -L'Adaptation de l'outil informatique et préparation du terrain

L'adaptation de l'outil informatique est un travail de longue haleine, dont les principaux jalons sont :

- Sélection des champs "utiles" dans la base de données ;
- Définition d'un formulaire de saisie au chantier des collections, dans le souci permanent de ne pas déposséder l'équipe de recherche du musée de la partie scientifique d'inventaire et d'optimiser le recours aux compétences des restaurateurs et des registres ;
- Rédaction d'une "charte de saisie " rappelant les principes retenus au Museon Arlaten pour l'intégration des données (manière de prendre les mesures, définition du nombre de parties d'un objet, etc).

Enfin, l'établissement des notices devant être effectué au plus près des collections, il importait d'imaginer l'implantation des équipes dans les salles du musée, qui sont restées ouvertes à la visite pendant toute la durée du projet. De cet impératif a découlé une autre forme d'adaptation logistique de l'outil informatique : sur des ordinateurs portables sont chargés des formulaires de saisie et des thésaurus afférents à inventaire informatisé. Ensuite, les notices complétées sur le terrain sont renvoyées dans la "base de données mère". Une méthodologie de numérotation des notices est mise en œuvre pour éviter les doublons de numéros d'inventaire. Ce dernier point ne saurait être négligé, pouvant à lui seul permettre ou bloquer le déroulement du chantier des collections !

C - La charte de saisie

C'est un outil indispensable pour structurer une approche collective commune et, par-là, faciliter l'homogénéisation des notices malgré le grand nombre d'intervenants dans l'opération. Elle n'aurait pu être développée sans une réflexion sur les pratiques.

- Normalisation en interne du vocabulaire descriptif pour les besoins du démarrage de l'opération (juillet 2002) et au long cours (2003-2004) sur les listes d'autorités "Dégradations" et "Interventions", ainsi que sur les thésaurus "Matière, Technique" et "Support" ;

- Normalisation en interne des procédures de marquage

D - Principe d'auto-contrôle

Enfin, le contrôle des actions mises en œuvre constitue en quelque sorte un processus récurrent d'autocritique, garant de la qualité des notices d'inventaire. Pour ce faire, l'équipe du Museon Arlaten s'appuie sur :

- Le repérage topographique des collections en amont de l'établissement des notices (quel conservateur-restaurateur doit aller dans quelle salle et dans quelle vitrine pour trouver des objets qui le concernent ?) et la réalisation d'un plan d'implantation des typologies d'objets ;

- Un récolement immédiat effectué dans la foulée de l'établissement des notices d'inventaire une fois qu'une zone a été terminée, afin de vérifier que tous les objets ont bien été pris en compte (deux impératifs : étiquetage ou marquage en parallèle à l'établissement de la notice, dénomination explicite)

- La correction des notices en interne par les registreurs et en externe par les restaurateurs afin vérifier la cohérence des informations saisies, et ce en amont de la validation scientifique des notices par le personnel scientifique du musée

Ces activités structurent en permanence le chantier des collections ; la charte de saisie a ainsi été remaniée à de multiples reprises, la modification concertée des listes d'autorité s'effectue pratiquement en continu, la correction des notices est réalisée au fil de l'eau.



Ci-dessus à gauche : Arles – C. Dinh, régie des collection – Museon Arlaten©

Ci-dessus à droite : Arles – L. Caylux, restauratrice – Museon Arlaten©

Ci-dessous : Arles – I. Boiché, restauratrice et K. Champrobert, registreuse – Museon Arlaten©



IV - Les enseignements d'une mise en œuvre

Pour peu qu'on y soit systématiquement attentif, le déroulement des travaux est source d'enseignements. Il est possible ici d'évoquer quelques aspects qui ne doivent pas être négligés dans une telle opération.

1/ Les aspects logistiques : trouver une solution aux problèmes de chacun

a - Moyens humains

Il est important de faire coïncider la présence d'un nombre suffisant de registres avec celle des restaurateurs. Ceci doit faire l'objet d'un calendrier prévisionnel des interventions externes et la prise en compte des disponibilités statutaires des divers personnels. Dans cette gestion globale du temps, il est impératif d'intégrer le temps de formation des registres vacataires à l'informatique, puis le temps dévolu aux autres tâches telles que le marquage, le récolement-contrôle, et dans notre exemple depuis 2003, la prise de vue numérique.

A noter que c'est le calendrier des interventions défini en début d'année qui donne le rythme de travail. Faire coïncider ces contraintes multiples entraîne une certaine rigidité, en tout cas impose une bonne visibilité de son dispositif à l'avance (nombre de vacations disponibles par exemple). En cas d'imprévu (indisponibilité de prestataire, problème technique), compte tenu de l'échelle pluriannuelle d'un tel projet, il est cependant possible de faire évoluer la programmation. De fait, c'est une adaptation continue du planning qui permet une avancée contrôlée mais pragmatique du travail.

b - Moyens informatiques

Le Museon Arlaten est doté d'un logiciel Micromusée©, une architecture de 7 postes fixes en réseau dédiés au chantier (sur un total de 25 pour le musée) et de 3 portables. Le principe est celui de saisie en déporté avec sauvegarde quotidienne mais réimporté dans la base mère tous les 15 ou 30 jours.

Il ne faut pas minorer la charge que représente l'adaptation de l'outil informatique à un tel dispositif. Il est fondamental d'en faire valider le principe d'ensemble par sa tutelle, afin de pouvoir disposer du matériel idoine (qualitativement et quantitativement) en début de chantier².

c - Moyens matériels

² D'expérience on pourra souligner la lourdeur des imports/exports avant la version 6 de Micromusée©, la difficulté à rendre compte des restaurations antérieures non documentées dans la zone Constat d'état, et le handicap d'absence de matériel photo-numérique au début du chantier 2002.

Penser à bien définir le "poste de travail type" du binôme registreur-restaurateur, et du matériel éventuellement spécifique (*tables, chaises, balances, lampes dont lampes à rayonnement ultraviolet d'appoint, rallonges électriques, gants, pinces, vernis paraloïd^{MD}, etc.*) dont les ordinateurs portables. L'ensemble de ce matériel, éventuellement acquis à cette occasion, doit être spécifiquement dévolu au chantier, pour éviter de partir en quête interne avant chaque session.

L'installation est anticipée avec une localisation des prises électriques, la prise en compte du dispositif muséographique de la salle, et de la circulation des visiteurs. Il s'agit d'assurer des conditions de travail confortables pour les intervenants et sûres pour les objets. A noter dans le cas du Museon un chauffage d'appoint, indispensable de novembre à mars...

Ces saisies qui se font donc sur site avec intervention dans les scénographies, occasionnent donc des dérangements et remises en état des scènes (dioramas) et des vitrines. Les manipulations des objets sont faites par les restaurateurs ou sous leur contrôle. Les registreurs du Museon ont désormais une pratique affirmée de la manipulation d'objet.

2/ Procédures de saisie et contrôle- qualité

a - Saisie des registreurs

La saisie des données dans le cadre de cette phase du chantier, porte sur les caractéristiques essentiellement physiques et matérielles de l'objet. (Dénomination, Localisation, N° d'inventaire rétrospectif de type 2002-0-n, anciens N° Éventuels, inscriptions, etc)

b - Saisie des restaurateurs

Un descriptif technique assorti d'un constat d'état: le choix s'est orienté vers la réalisation de fiches d'inventaire par des restaurateurs prestataires de services, comportant donc une prépondérance des données matérielles. Toutes les données technologiques (dimensions, matériaux, mode d'assemblage, traces d'outil, etc.) et/ou informatives (anciennes étiquettes ou inscriptions, etc.) visibles à l'œil nu dans un temps limité sont ainsi collectées, tandis qu'un constat d'état détaillé et des préconisations de traitement sont établis pour chaque objet.

Il est bien entendu que de réaliser en quelques mois (trois ans) un constat d'état pour chaque objet est de se doter d'un outil de gestion majeur. Mais ceci ne vaut que pour un instant. Des procédures de révisions sont à intégrer ultérieurement dans les mesures de conservation préventives régissant les réserves et la tenue de l'inventaire

c - La part matérielle de l'inventaire

C'est donc in fine la prise en compte de la matérialité de l'objet et non de ses autres dimensions scientifiques qui est ici concernée (Profil de

saisie informatique à adapter : 15/30 zones et 56/150 champs possibles de Micromusée©). Le caractère indispensable d'une charte de saisie se confirme dans l'action pour codifier cette pratique, réguler l'orthographe des dénominations, etc. Par ailleurs, il faut concilier les exigences documentaires avec la rentabilité du temps des restaurateurs, notamment les inscriptions trop développées peuvent faire l'objet d'un report de saisie ou de mentions indicatives.

La procédure d'auto-correction, qui permet en fin de session une révision des notices produites par les restaurateurs et les registres, confirme sa pertinence à l'usage. Sont ainsi évacuées les "scories", les modifications reportées dans la base augmentent la fiabilité de celle-ci.

3/ Le développement documentaire

Le chantier des collections dans sa phase actuelle correspond à un "premier passage". La création de la notice et la description matérielle de l'objet, doivent être poursuivies et enrichies d'un travail de documentation et de recherche

C'est ici qu'à des titres divers, l'ensemble de l'équipe scientifique du Museon, membres des unités "*Recherche et Muséographie*", "*Documentation et Édition*", et "*Action culturelle et éducative*" se doivent d'intervenir ultérieurement ou en parallèle du chantier actuel.

A été établi un principe de "séparation des pouvoirs".

- Les 3 zones "technique/matière", "mesure" et "constat d'état" sont de la compétence des restaurateurs ; les autres sont de celle de l'équipe scientifique

- Pour le reste, exemples d'enrichissement de la compétence de l'équipe scientifique : thésaurus et tables de référence (dates, lieux, personnes, désignations, indexation thématique), travail vertical sur les notices d'inventaire de certaines collections spécifiques (instruments de musique, tableaux de donateurs des hospices) ou encore sur les fichiers spécifiques (données administratives acquisitions/dépôts), l'existence légale des collections...

4/ La formation interne

Le chantier est l'occasion d'un transfert de connaissance et de sensibilisation aux collections et à la conservation préventive, au-delà des registres et des membres de l'unité "Gestion des collections".

Par exemple, l'ensemble du personnel a été initié au logiciel Micromusée©, au moins en tant que consultant.

- 2002: formation du personnel scientifique par le prestataire Mobydoc.

- 2003 et 2004 : formation par la responsable de l'unité "Gestion des collections" à la consultation de toute personne étrangère à l'équipe du chantier et néanmoins intéressée comme les médiateurs.

VI - Exploitation des données

A ce jour l'exploitation de la base de données s'est développée vers trois axes centrés sur la gestion matérielle des collections.

1/ Au bénéfice de la régie des œuvres

- On peut enregistrer au fur et à mesure le déplacement des pièces extraites des réserves ou des salles pour exposition, envoyées en prêt, en restauration ou simplement rangées dans un nouvel emplacement. Si la rigueur de cette pratique s'avère au quotidien parfois lourde à mettre en œuvre, à terme elle est la garante d'un suivi plus exact des collections ; de surcroît la chronologie de ces mouvements peut s'avérer riche d'informations dans le cadre d'une Étude de vieillissement des objets.

- Par ailleurs, en cas de prêt à l'extérieur une extraction de la notice d'inventaire permet de fournir sans attendre à l'établissement demandeur une fiche présentant l'identité matérielle et technologique de l'objet.

- Enfin, dans l'optique d'un déménagement hors site des collections exposées et en réserve, la base de données s'avérera une source considérable de renseignements sur la nature, les dimensions, le poids et l'état des objets, simplifiant la préfiguration des transferts massifs consécutifs aux tranches successives de travaux.

2/ Assistance aux stratégies de conservation - restauration

Dès lors que des recommandations en matière de traitement ont été effectuées par les spécialistes de chaque typologie d'objets, qu'il s'agisse d'interventions d'urgences, de mesures conservatoires ou de propositions relatives à l'amélioration de la lisibilité d'une œuvre, ces préconisations peuvent être reprises en interne pour établir une programmation pluriannuelle. Si le choix des pièces concernées relève entièrement de l'équipe de conservation du musée, ses conclusions peuvent être orientées et/ou affirmées par cet outil d'aide à la décision. Par ailleurs, en cas de demande de subvention les dossiers présentés à la Commission régionale de restauration sont systématiquement étayés par un constat d'état et une proposition d'intervention établie par un professionnel familier des collections du Museon Arlaten.

3/ Analyse croisée des constats d'état avec les caractéristiques du bâtiment

Enfin, c'est cette année que seront présentées les conclusions préliminaires de l'examen global des données collectées depuis juillet 2002, dans une optique de conservation matérielle des collections. Trois objectifs sous-tendent en effet cette analyse croisée des constats d'état, qui sont exposés ci-dessous.

1 - Contribution à la mise en œuvre d'un programme raisonné de préservation : Des requêtes seront construites dans la base de données afin de faire émerger les interventions prioritaires et d'assister ainsi l'équipe de conservation du musée dans ses choix.

2 - Contribution aux études techniques du projet de rénovation : Les données concernant l'état des objets seront étudiées de façon à nourrir la réflexion sur divers dossiers techniques, et notamment celui du contrôle environnemental dans les salles d'exposition. En effet, la présence ou l'absence de certaines altérations permettra peut-être d'affiner les directives quant aux températures, aux fluctuations hygrométriques et éventuellement aux taux de polluants admissibles dans le bâtiment après réhabilitation.

3 - Contribution à la réflexion sur le vieillissement des objets : Les constats d'état seront confrontés aux données générées par deux études dont les résultats ont d'ores et déjà été présentés à la Conservation du musée d'une part, une campagne de piégeage et d'identification des contaminants biologiques réalisée dans les salles du musée en 2002 et 2003 par le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP) sous l'égide de Fabien Fohrer, biologiste, et d'autre part une année complète de mesures de température et d'hygrométrie effectuées et analysées par Pierre Diaz Pedregal, docteur en Physique et directeur scientifique de la société In Extenso.

VIII - Le chantier comme tâche permanente reconnue de tous

En 2002, dans la première phase furent concernés plus de 4000 objets. En 2003, les travaux offrirent une meilleure vue d'ensemble de la collection, et permirent de commencer à préciser les priorités en matière d'interventions curatives, de définir des chartes de vérification et d'enrichissement scientifique des fiches établies, ainsi que de photographier systématiquement les objets. A l'été 2004 ce sont plus de 16 000 objets qui ont été ainsi traités.

Au cours de ces travaux ont été élaborées diverses listes d'indexation. Si les indexations thématiques par exemple relèvent étroitement de la nature des collections du musée, d'autre comme les rubriques matière et dégradation peuvent avoir une utilité plus générale. A l'occasion du chantier, profitant de la collaboration de restaurateurs spécialisés dans les diverses disciplines concernées par ces collections diverses et souvent composites, et de l'intérêt de ceux-ci pour ce projet, nous avons lancé l'étude d'une liste de

"référence dégradations". Les groupes de travail mis en place doivent aboutir à un travail de synthèse dans les mois qui viennent. Une fois établie cette liste - œuvre collective - sera bien sûr mise à disposition de la communauté muséale, et sera intégrée dans le logiciel Micromusée© par la société Mobydoc.

Cet inventaire rétrospectif effectué, au terme prévu de la fin 2005 - ou début 2006 - était pensé comme l'étape préalable à la rénovation du Museon Arlaten. Mais cette notion de "*chantier des collections*" sera pérennisée au sein du musée, sous la responsabilité de l'unité "*Gestion des collections*". Un tel effort, humain, matériel, financier, n'est utile que si tout est mis en œuvre pour ensuite entretenir, actualiser l'outil ainsi forgé. La "culture des collections" qui irrigue le musée à l'occasion de cet inventaire rétrospectif doit être enrichie dans le cadre de la formation interne, pour que chacun dans sa fonction soit concerné par la logique de la conservation préventive, par le questionnement sur les objets.

Aussi sous le terme "*chantier des collections*", dans les années à venir, c'est pour le Museon Arlaten se consacrer à la définition et la réalisation de nouvelles réserves, au démontage des présentations et au transfert des objets le temps des travaux de rénovation, enfin à la réinstallation de ceux-ci dans la future exposition permanente. Ensuite, la veille technique, les opérations de régies, le traitement des nouvelles acquisitions, la formation des personnels, la définition et l'actualisation du plan d'urgence, relèveront bien du "chantier permanent" et de l'investissement dans l'action d'une équipe spécialement dédiée. Plus largement, l'enrichissement scientifique de la base ainsi produite se fera transversalement avec les autres unités du musée, "*Recherche et Muséographie*", "*Documentation et Edition*", "*Action culturelle et Éducative*", chacune pour leur part. Par des moyens divers (interface publique de l'inventaire informatique, publications, stages) il est envisagé en son temps de restituer au public le résultat de ce travail.

A terme donc, en "allure de croisière", la conservation du Museon et l'ensemble de son équipe scientifique, au-delà de l'obligation légale, entendent bien ainsi marquer l'importance primordiale qu'elles reconnaissent à inventaire, tant comme instrument de gestion matérielle, que comme outil de recherche et de diffusion.

Le chantier restera ouvert après les travaux !

Annexe 1

Liste du matériel nécessaire pour le chantier

<u>Matériel</u> - Ordinateur portable - Fiche de liaison : intervalle de numéros d'inventaire vide - Lampe rechargée - Rallonge électrique - Plans des salles - Bilan du récolement de l'Hôtel Laval-Castellane (le bilan de l'inventaire des objets de la Bastille est situé dans chaque salle et, pour le RDC-salle 4, sur chaque module d'étagère)	
<u>Marquage</u> - Paraloid, acétone, pinceau, papier essuie-tout, encre de chine, plume, stylo blanc - Crayon graphite, gomme - Etiquettes (si le marquage est impossible)	<u>Mesures</u> - Mètre ruban / règle - Pied à coulisse - Balance
<u>Photographies</u> (pour œuvres encadrées, prendre 1 photo avec cadre, 1 sans le cadre si possible et la signature de l'auteur) - Appareil Photo - Carte flash - Piles ou batterie	<u>Conditionnement</u> - Scotch - Marqueur permanent - Sachets pour les fragments - Matériel d'encadrement : ciseaux, kraft gommé, pinces, etc.

En fin de journée :

- Faire la sauvegarde journalière
- Mettre les piles ou les batteries de l'appareil photo et de la lampe à charger
- Reporter les numéros d'inventaire utilisés sur une feuille libre
- Copier les photographies numériques dans votre dossier « A traiter » (dans un fichier journalier) et les effacer de la carte flash à partir de l'appareil photo

Le vendredi après-midi :

- Renommer les images numériques, les recadrer et les redimensionner puis les ranger dans la bibliothèque des images
- Reporter les numéros d'inventaire que vous avez utilisé pendant la semaine sur le cahier de liaison
- Préparer l'arrivée du restaurateur suivant

Après chaque Import /Export :

- Vérifier sur la base l'intervalle de numéros d'inventaire que vous avez utilisé (doublons, erreur d'orthographe, oubli d'un numéro, etc.)
- Créer les liens avec les images numériques
- Créer les liens d'association entre les objets associés

Annexe 2 : Extrait de la charte de saisie – Zone des numéros d'identification

CHAMP	REGLE GENERALE	CONSIGNES COMPLEMENTAIRES	Consignes Hors chantier	Notions générales
N° D'INVENTAIRE	<p><u>Attribuer un numéro à chaque objet, soit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un numéro d'inventaire inaliénable rétrospectif à tous les objets qui n'en possèdent pas et à tous ceux qui possèdent un numéro antérieur au 1^{er} janvier 1996 (ex : 2003.0.32) - A partir de l'année 1996, les objets conservent leur numéro d'inventaire inaliénable courant (ex : 1997.8.3) <ul style="list-style-type: none"> - Un numéro SAnnée.n° pour chaque objet en collection supplémentaire (ex : S2003.1) 	<p>La décision d'inventorier un objet en collection supplémentaire relève de la décision du conservateur.</p> <p>Les cadres copies d'anciens seront inventoriés en collection supplémentaire (cf. note 6)</p> <p>Dans le cas d'une série identique d'affiches de valeur, six seront inventoriées en collection et les autres en collection supplémentaire</p>	<p>La création de notices virtuelles ne fait pas partie du chantier mais de l'inventaire courant</p>	<p><u>Ecriture du numéro dans Micromusée et disparition du zéro</u> : cf. note 1</p> <p><u>Catégories de collection</u> : cf. note 2</p> <p><u>Inventaire des cadres de tableaux et d'objets d'art</u> : cf. note 6</p>
<p><u>Règle pour un ensemble avec support composé de plusieurs objets</u> Année.n° de collection.n° de l'objet (n objets) Ex : 2003.0.4620 (11 objets) Le nombre total d'objets composant l'ensemble (support + éléments) sera indiqué entre parenthèses</p> <p><u>Règle pour un ensemble sans support composé de plusieurs objets</u> Ensemble.n° de l'ensemble (n objets) Ex : Ensemble2 (7 objets)</p> <p>Si un objet complexe est composé de plusieurs parties, indiquer le nombre de parties suivi du nombre d'objets. Ex : 2004.0.854 (1-7) (22 objets)</p>	<p><u>Règle de dissociation des ensembles</u> : dissocier les lots et tenues vestimentaires afin d'attribuer une notice à l'objet le moins complexe possible. Attention ! Il convient de se limiter aux objets dont l'association est liée à l'usage sans aller trop loin (consigne janvier 2005)</p> <p><u>Règle</u> : le support matériel d'un ensemble aura droit à un numéro d'inventaire inaliénable et à sa notice</p>		<p><u>Notion de partie composante</u> : cf. note n°3</p> <p><u>Le problème des ensembles</u> (cf. note 3) Est considéré comme un ensemble un groupe d'objets assortis et/ou de fonction complémentaire. Une distinction est faite entre : les éléments d'un ensemble réunis par un support matériel et les ensembles sans support matériel</p>	

AUTRE N° [champ répétable]	Ancien n° : indiquer uniquement les anciens numéros d'inventaire ou ceux supposés comme tel	Indiquer les numéros en totalité et éviter les intervalles (ex : 261 à 268)		<u>Ancien n° d'inventaire</u> : cf. réunion arts graphiques, sept. 2003
NOMBRE D'OBJETS	Indiquer le nombre d'objets en cohérence avec le numéro d'inventaire : - Pour les objets et éléments d'un ensemble, saisir le chiffre 1 - Pour les ensembles, indiquer le nombre d'éléments composant l'ensemble, en comptant le support. <i>Exemple : les panneaux iconographiques, les ensembles virtuels, etc.</i>	<u>Exception des lots de vestiges archéologiques</u> : indiquer le nombre d'éléments dans le champ nombre de parties		<u>Comptage des éléments d'un ensemble</u> : cf. note 3
NOMBRE DE PARTIES	Indiquer le nombre de parties en cohérence avec le numéro d'inventaire et le champ note Indiquer le nombre de fragments ou d'éléments composant un lot (physiquement, ils seront étiquetés et porteront le même n° d'inventaire que l'objet)	<u>Sont exclus du comptage des parties</u> : -Les fragments d'objet cassé -Le cadre constitué de baguettes industrielles n'est pas considéré comme une partie mais il doit faire l'objet d'une occurrence de zone dans TECHNIQUE et MATIERE -Le cadre d'une boîte vitrée		<u>Comptage des parties d'un objet</u> : cf. note 3 <u>Inventaire des cadres de tableaux et d'objets d'art</u> : cf. note 6

Annexe 3 : Charte de saisie – Les notes

3.1 Note n°2 : Les deux Catégories de collections au Museon Arlaten

Deux catégories, deux statuts, un même souci de gestion administrative et pratique des fonds.

Il est convenu que cohabitent deux catégories juridiques d'objets au musée et que dorénavant ils seront distingués par des numéros différents, afin de les repérer et de leur adjoindre une notice dans la base Micromusée. Ces deux catégories sont :

- les objets de collection de musée, imprescriptibles et inaliénables – n° inv. traditionnel à 3 ou 4 groupes de chiffres
- les objets de collection secondaire / supplémentaire, aliénables – n° de gestion à 2 ou 3 groupes de chiffres, par exemple : S2003.1, S2003.456 (1-2)

Définition d'un objet de collection secondaire

Ce n'est pas la nature de l'objet qui décide de son affectation, mais sa destination en fonction de la réflexion menée par les conservateurs et le programme muséographique et culturel du musée :

- objet ancien ou neuf considéré comme du matériel d'exposition pérenne (ce n'est pas du « consommable ») et / ou accessoire de mise en scène
- objet ancien ou neuf considéré comme du matériel d'animation et du matériel pédagogique
- objet ancien considéré comme source de pièces détachées pour les collections inaliénables (coupon de tissu, pièce mécanique, etc...)
- objet plus ou moins ancien considéré comme des objets d'étude parce que la recherche documentaire et scientifique doit continuer (intérêt pour les collections à confirmer)

Il est décidé qu'à partir de l'exercice administratif 2003, les objets entrant dans l'une des catégories ci-dessus sont appelés objets des collections secondaires et porteront le numéro de gestion décrit ci-dessus. Ils sont saisis normalement dans la base MM, mais leur statut administratif diffère grâce à la mention « Réf. Objet secondaire S ». Leur constat d'état peut être complet ou inexistant. Ils peuvent à tout moment intégrer la catégorie des collections inaliénables et imprescriptibles (le contraire n'est pas possible à partir du moment où il y a inscription sur le registre DMF).

Quelques cas concrets de répartition entre les deux catégories

a) Tirages photographiques de collections et tirages photographiques secondaires

Les tirages papier reproduisant des tirages de collections (dont on possède éventuellement les négatifs mais pas forcément), qu'ils soient anciens ou neufs sont des objets des collections secondaires. Ils seront notés en S de l'année en cours.

b) Pains « vrais » ou fac-similés

S'ils n'ont pas été conçus et amenés au Museon par Frédéric Mistral, ce sont des pains reconstitués pour la mise en scène et destinés à être remplacés régulièrement. Les premiers (salle 5 des rites et légendes, salles artisanales) sont entrés en collections inaliénables, les seconds (table de la veillée calendrale, fac-similés des vitrines artisanales) sont en collection supplémentaire.

c) Vitrines

Les 40 vitrines du 1^{er} étage (depuis 2002 l'une d'elles est montée dans la salle de l'hôpital au 2^{ème} étage) ont d'abord été vues comme des objets de collection inaliénables et saisies en 2002.0. Mais le 10 mai 2003, un tri fait par les conservateurs a rejeté 36 d'entre elles en collection supplémentaire S2003.

Le conservateur BC
L'attachée de conservation GV

3.2 Note Notion d'unité documentaire de base, d'ensemble et de partie composante

Dans le cadre du Chantier des collections 2003, la saisie des notices concernant les albums Pranishnikoff, composés d'une centaine de tirages positifs et de nombreuses cartes postales collées, a fait

émerger plusieurs questions autour de l'inventaire des objets complexes, dont le problème central tourne autour des définitions d'unité « documentaire » de base, d'ensemble et de partie composante.

C'est le logiciel Micromusée, avec ses capacités et ses limites, qui a orienté la réponse de l'équipe scientifique ; adapté à la gestion des collections plus qu'à la présentation synthétique des objets complexes, le logiciel induit la création de notices simples.

A/ Notion d'unité documentaire de base

1. Règle

L'unité de base de l'inventaire correspond à l'objet de collection le moins complexe possible et à une notice informatique unique

1 objet physique = 1 unité de base = 1 notice Micromusée – Champ « Nombre d'objets » = 1

2. Consignes

Circonscrire l'unité de base à l'objet le plus simple et non à un ensemble d'objets. En conséquence, il faut dissocier les ensembles, même cohérents : costumes liturgiques (constitués d'une chasuble, étole, manipule, pâle et voile de calice), costumes civils, uniformes civils ou militaires, services de table, ménagères ou encore dînettes, etc... doivent être décrits dans plusieurs notices.

Pour ne pas perdre d'informations, chacune de ces notices doit être associée par des liens informatiques dans la zone « Objet associé ». On complètera le champ « Description analytique », par une phrase de type « fait partie d'un ensemble constitué de... » (voir aussi la notion d'ensemble)

Il est déconseillé de traiter plusieurs objets dans la même fiche et d'écrire un chiffre différent de 1 dans le champ « nb d'objets » (que ce soit 0 ou 100 !). On réduira donc au minimum le nombre d'exceptions (voir ci-dessous).

3. Exceptions : l'archéologie

Des séries ou des lots d'objets inventoriés, provisoirement ou non, dans 1 seule notice Micromusée doivent pouvoir être distingués des unités documentaires de base. C'est l'indication du nombre d'objets entre parenthèses qui avertira le chercheur. Par exemple :

2003.0.5941 (1-14) : lot de vestiges archéologiques composé de 14 parties – nb d'objet = 1

Dans le champ « notes » une phrase type doit justifier cette exception à la règle de l'inventaire. Par exemple : selon la réunion du 08/08/03, le dénombrement de la collection Ivan Pranishnikoff se fait par lots (à ce jour, environ une cinquantaine de lots composés chacun de 3 ou 150 objets ont été dénombrés, respectant le démontage des anciennes vitrines du cabinet d'histoire naturelle du Museon Arlaten).

B / Notion d'ensemble

La règle de dissocier les ensembles permet de gérer plus facilement les localisations, les mouvements, les restaurations, les descriptions, etc... de chaque élément mais c'est au détriment de la recherche documentaire qui a besoin d'une vue globale, d'où la nécessité de créer une notice générale. Cependant, distinguer deux cas :

1 - Règle appliquée aux ensembles réunis par un support matériel

Cette règle concerne les objets 2D (images³ contenues dans panneaux, portfolios, albums..) et les objets 3D (éléments des présentoirs..).

L'ensemble et ses éléments sont saisis chacun dans une notice Micromusée. La première décrit le support et condense les informations générales importantes, le nombre d'éléments composant l'ensemble

³ une image de collection, quelle que soit sa technique et sa présentation matérielle, qui vont de la création artistique unique (dessin, peinture) à la reproduction en n exemplaires (estampe, carte postale) doit être considérée comme une unité documentaire de base.

étant noté dans le champ « nombre d'objets »⁴. Attention ! Le comptage des objets doit inclure le support ! Ne pas oublier de compléter les zones « description analytique » et « objets associés ».

Exemples d'ensembles d'images (ou ensembles iconographiques)

- 2003.0.4291 (206 objets) album Pranishnikoff⁵ décrit dans 206 notices (les n° d'inventaire ne se suivent pas toujours...) dont la première décrit le support et condense les informations générales importantes, les 205 autres décrivant chacune des images de collection. Toutes sont associées dans la zone « objet associé ».
- 2003.0.4620 (13 objets) panneau photographique composé d'un support et de 12 éléments iconographiques majoritairement photographiques
- 2003.0.3638 (10 objets) panneau art graphique composé d'un support et de 9 éléments iconographiques, textuels ou photographiques mélangés

Exception à la règle des ensembles réunis par un support : panneaux Lelée

Tels ceux signés de Léo Lelée, ils ont été réalisés dans les 30 premières années du Museon et destinés à rester en l'état selon le projet muséographique. Certains panneaux ont été considérés par le conservateur comme une unité documentaire de base (1 objet) composée de n parties. Cf ci-dessous la notion de partie composante et la règle des objets démontables. Remarque sur la logique de numérotation : dans l'ordre réel de la constitution de l'album, ou dans une logique de lecture (de gauche à droite)

2 - Règle appliquée aux ensembles sans support matériel

Cette règle concerne les objets 2D (illustrations, photographies composant un ensemble qui n'existe plus) comme les objets 3D (éléments de tenue vestimentaire, de service à café, etc.)

Depuis juin 2004, il a été adopté le principe de créer une notice « virtuelle » codée au moyen d'un numéro différent de celui des collections qui permettra de décrire l'ensemble sans passer par une recherche fastidieuse de chaque pièce : Ensemble n (n objets)

Chaque élément est saisi dans une notice Micromusée, selon la règle de dissociation des ensembles. La notice virtuelle créée lors de la période d'enrichissement documentaire de la base de données, condensera les informations générales importantes ; le nombre d'éléments composant l'ensemble est noté dans le champ « nombre d'objets ». Ne pas oublier de compléter les zones « description analytique » et « objets associés ».

Exemple de notice virtuelle

Ensemble1 (10 objets) : costume de torero – champ « notes » : 2003.0.1012 : veste, 2003.0.1014 : gilet, 2003.0.1015 : culotte, 2003.0.1016 jabot, 2003.0.1017 broche, 2003.0.1018 chapeau, 2003.0.1019 (1-2) botte, 2003.0.1020- 1021-1022 banderilles

C / Notion de partie composante

Une partie composante n'est ni une unité de base, ni un élément d'ensemble. Si l'on excepte le cas très particulier de l'archéologie, les objets susceptibles d'avoir des parties composantes se retrouvent dans les trois catégories ci-dessous.

⁴ le nombre d'éléments composant l'ensemble a d'abord été noté dans le champ « nombre de parties », depuis juin 2004, il est saisi dans le champ « nombre d'objets »

⁵ non seulement l'album en tant que support et objet global doit être décrit, mais également chacune des images (photographies et cartes postales) qui, bien que solidaires et non détachables doivent être considérées comme des objets à part entière - avec chacune leur titre, leur indexation documentaire, leurs mesures et leur constat d'état. Ces nombreuses informations doivent être ordonnées clairement et non intégrées à un ensemble plus vaste où elles seraient peu lisibles et non retrouvées par un chercheur. L'idée d'une notice unique pour n images a donc été abandonnée. De même que l'album-support, chaque image est maintenant traitée comme un élément d'ensemble, c'est-à-dire une unité documentaire de base et non comme une partie.

Depuis 2003, on matérialise également dans le numéro d'inventaire lui-même la présence des parties composantes. Par exemple : 2004.0.4 (1-10). En liste simple à l'écran, sans faire la manipulation d'ouvrir la notice, on verra qu'il s'agit d'un objet composé de 10 parties. (La première charte de saisie du chantier des collections (27/09/02) ne prévoyait pas de visualiser dans le champ « n° inventaire » la présence des parties composantes, mais seulement de noter leur nombre dans le champ « nombre de parties » et de les détailler dans le champ « notes ».)

1) Paires d'objets en rapport avec la symétrie du corps humain

Les paires en rapport avec la symétrie du corps humain sont considérées comme **un objet** composé de **deux parties** composantes. Saisir le chiffre 1 dans le champ « nombre d'objets », 2 dans le champ « nombre de parties » et le n°inv. complet à 4 groupes de chiffres de chaque partie dans le champ « notes ».

Exemple : 2005.0.102 (1-2) - Dénomination : Chaussure - champ « notes » : 2005.0.102 (1) chaussure droite, 2005.0.102 (2) chaussure gauche

2) Objets démontables, dévissables, « désajustables »

Les objets démontables, dévissables, « désajustables » sont considérés comme **1 objet** avec **n parties** composantes. Saisir le chiffre 1 dans le champ « nombre d'objets », n dans le champ « nombre de parties » et le numéro d'inventaire complet à 4 groupes de chiffres de chaque partie dans le champ « notes ».

Exemples :

2004.1.1 (1-2) – Dénomination : Soupière - champ « notes » 2004.1.1 (1) récipient, 2004.1.1 (2) Couvercle

2004.1.2 (1-5) Commode – champ « notes » 2004.1.2 (1) corps de meuble 2004.1.2 (2) Tiroir haut, 2004.1.2 (3) Tiroir médian, 2004.1.2 (4) tiroir bas, 2004.1.2 (5) clé

Exemple du cahier de partitions non reliées, de la liasse d'archives, etc. On numérote avec une logique de foliotage :

2003.2.1 (1-47) – nb d'objets = 1 – nb de parties = 47 – Dénomination : Partition – Notes : 2003.2.1 (1) couverture, 2003.2.1 (2) à 2003.2.1 (47) partitions

3) Certains panneaux iconographiques

cf exception des ensembles avec support matériel à étudier au cas par cas

Le conservateur BC
L'attachée de conservation GV